

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020**

Sont présents : Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Natacha Harton; Anne Pellerin; Geneviève Bellerose; Frédérique Boucher, Josée Houle et Sophie Fortin.
Monsieur Brian Dickinson

Sont absents :

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Madame Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Questions du public;

Aucun

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 9-12-2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

033 – CÉ
20 / 21 - 12



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Houle, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 9-12-2020;

4- Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
20 / 21 - 13

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les corrections suivantes:

Dans les présences, modifier Messieurs pour Monsieur.

Au point 5 : présidence au lieu de présidente.

5- **Correspondance (courrier adressé au CÉ) :**

Aucune

6- **Formation des membres:**

Madame Fortin nous explique la loi 40 concernant les formations.

Monsieur Dickinson nous présente les fiches thématiques.

7- **Services complémentaires et mesures 2020-2021:**

CONSIDÉRANT l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers visée par le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les mesures octroyées à notre école en 2020-2021;

CONSIDÉRANT les besoins de l'école, le projet éducatif;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

033 – CÉ
20 / 21 - 14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne Pellerin, d'adopter la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année 2020-2021 telle que présentée.

Répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées:

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École de l'Envolée confirme que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy lui a alloué un montant de 79 883 \$ des allocations versées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées. Voici les mesures couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15011)
- Aide alimentaire (15012)
- Soutien à la persévérance (15020)
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire des élèves en contexte COVID (15021)
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103)
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (15104)
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186)
- École accessible et inspirante (15230)

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École de L'Envolée confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

033 – CÉ
20 / 21 - 15



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne Pellerin, d'adopter la répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées pour l'année 2020-2021 telle que présentée.

8- Suivi budgétaire 2020-2021:

Madame Fortin présente le suivi budgétaire à ce jour. Elle précise certains achats informatiques qui seront faits cette année : 2 nouveaux tableaux interactifs, des Chromebooks et des portables.

9- Sorties et activités scolaires:

- 1- L'activité de Noël a été ajoutée à la liste des activités et sorties scolaires 20-21. Le dîner communautaire aura lieu le 16 décembre 2020 et le cout de cette l'activité sera payé par l'école.
- 2- Ajout d'une activité pour la 3^e et 4^e année le 17 juin.

033 – CÉ
20 / 21 - 16



EN CONSÉQUENCE sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2020-2021.

10- Photo 2021-2022:

Les photos annuelles 20-21 ont été prises. Les résultats semblent être satisfaisants.
Les membres du CÉ expriment le désir que, l'année prochaine, la séance photo se fasse sur 2 jours.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Brian Dickinson, et résolu à l'unanimité

033 – CÉ
20 / 21 - 17



D'APPROUVER le renouvellement du contrat de photos annuelles avec Portraits scolaires.com, pour l'année scolaire 2021-2022.

11- Plan d'évacuation:

Quelques modifications ont été apportées au plan d'évacuation initial.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique, la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Sophie Fortin, directrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité :

033 – CÉ
20 / 21 - 18



D'APPROUVER les plans d'évacuation de l'école de l'Envolée et du service de garde de l'Envolée tels que déposés à l'annexe 7 du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

12- Éducation à la sexualité:

CONSIDÉRANT la Loi sur Instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;

033 – CÉ
20 / 21 – 19

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.



IL EST PROPOSÉ PAR Anne Pellerin, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en sexualité pour l'année scolaire 2020-2021.

13- Suivi au projet éducatif:

Sentiment d'appartenance, journées thématiques, écriture, lecture, dépistage, intensification, toujours présents.

14- Normes et modalités:

Le ministère impose 2 bulletins soit le 22 janvier et le 10 juillet.

15- Mot de la responsable du service de garde:

Madame Houle nous parle du budget et de ses 3 projets-entrepreneuriat.
Le Service de garde d'urgence pour les 17, 18, 21 et 22 décembre sera à l'école Ste-Madeleine.
M. Dickinson félicite l'équipe pour la belle page Facebook.

16- Critères de sélection de la direction d'établissement:

Mme Fortin nous informe de l'importance de compléter le document.

17- Levée de l'assemblée:

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
20 / 21 - 20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Bellerose, et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 20 h 29.

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président(e)

Secrétaire

Sophie Fortin, directrice

